


CULTURE et MUSÉES



Appel à proposition d'articles
pour un numéro thématique de la revue *Culture & Musées*
sous la direction de Delphine Saurier

Culture dans/hors les murs et publics atypiques

Les responsables des services des publics ou des médiations culturelles ont de longue date adopté des politiques volontaristes pour aller au-devant des publics habituellement exclus de leur champ d'intervention ou les accueillir dans leurs établissements. Il est devenu banal de parler de l'accessibilité ou des publics spécifiques voire des publics écartés ou empêchés. Autant d'euphémismes destinés à désigner les publics habituellement exclus des pratiques culturelles, des expositions, des monuments ou des musées. Si du point de vue des pratiques, des guides et des consignes ou règlements sont de plus en plus publiés et diffusés, peut-on en dire autant du point de vue de la réflexion ou de la formalisation ? Qu'en est-il de la recherche dans ce domaine ?

Ce numéro de la revue *Culture et Musées* cherche à envisager les différentes dimensions de la rencontre qui se développe autour des projets artistiques et culturels en direction des publics exclus ou marginalisés, selon deux axes au moins.

Culture et exclusion

Il est nécessaire de se départir un temps du singulier du mot « culture », qui cache une grande diversité d'objets, d'acteurs, de pratiques, de processus de légitimation, de lieux. Le projet artistique et culturel constitue alors un entrelacs d'actions, de représentations et de façons de faire, d'acteurs et d'organisations de *mondes* ou *champs sociaux* (Strauss, Becker, Bourdieu) différents qu'il revient au chercheur d'observer pour comprendre les modalités d'évolution des valeurs, des normes et des pratiques.

Dans ce cadre de réflexion, les marginaux et exclus sont-ils dorénavant une catégorie privilégiée des projets culturels ? Et si oui, quelles sont les conséquences d'une telle priorité sur les autres catégories de publics ? Si l'on se demande généralement ce que l'art et la culture font aux publics qu'ils sont censés toucher, on se questionne plus rarement sur ce que les organisations qui luttent contre l'exclusion sous toutes ces formes et/ou qui travaillent à la réinsertion font à la culture, à l'art et à leurs acteurs (et inversement). Contribuent-elles à transformer les valeurs et les pratiques propres aux mondes de l'art et de la culture ? L'action culturelle doit être performative selon les textes et impliquer des changements du côté des individus ciblés. Mais celui qui fait médiation n'est-il pas lui aussi touché ? La démarche des intervenants culturels peut être comprise comme celle d'*entrepreneurs de morale* (Becker, 1985), mais aussi comme un processus de *résilience*

(Cyrulnik, 2008) dans lequel ils s'engagent, consciemment ou non. La rencontre entre l'artiste et les personnes marginalisées ou exclues ne peut manquer de susciter des effets pour l'artiste en termes de (re/dé)valorisation sociale et économique, de pratique artistique, d'être *artiste* (Heinich, 2000).

Les publics atypiques : le cas des prisons, des milieux ouverts, des hôpitaux et de la santé

Depuis 1945, le statut de la personne mise sous main de justice a évolué sous l'influence d'une politique d'amendement et de reclassement social du condamné. Cette évolution a été renforcée au cours des années 1980 par la coopération entre les ministères de la Justice et de la Culture : trois protocoles d'accord Culture-Justice encadrent le développement de la culture en prison, et plus largement auprès de l'ensemble de la population relevant du ministère de la Justice. Aujourd'hui, divers types de partenariats sont tissés entre structures culturelles et Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ou encore Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Selon le protocole d'accord national de 2009, « *l'accès à la culture est un droit pour toutes les personnes placées sous main de justice au même titre que l'accès à l'éducation et à la santé. La culture est un vecteur de revalorisation personnelle, et d'insertion scolaire, professionnelle et sociale. Elle peut être aussi considérée comme contribuant à la prévention de la récidive* ».

Ainsi, par la culture, les institutions de la Justice cherchent à *réinsérer* et *revaloriser* un *public empêché*. Se confronter aux réalités et aux modalités de la réception des projets par la population pénale conduit à repenser ces construits institutionnels. *Culture cultivée, culture élitiste, culture dominante* : les actions culturelles à destination de la population pénale peuvent se présenter comme des outils de *reproduction* de l'ordre social créant de la *violence symbolique* (Bourdieu), dès lors que ces actions font fi de la culture de l'individu ou de celle de la prison. Les caractéristiques de l'objet culturel amplifient-elles ce mécanisme social ? La culture, en impulsant un processus de *re-disciplinarisation de soi* (Fabiani, Soldini, 1995), peut être comprise comme un élément venant contrecarrer le *dispositif* (Foucault, 1975) que constitue le milieu carcéral.

Des questions similaires peuvent se poser concernant le développement des projets culturels dans les milieux de santé, qui prennent forme également dans le cadre d'une convention signée entre les ministères de la Culture et de la Santé depuis 1999. En pénétrant ces *institutions totales* (Goffman, 1979), la culture et ses acteurs, par le biais des projets, modifient les interactions et stabilities sociales qui se sont instituées entre malades et avec le personnel de santé, entre détenus et avec le personnel de la Justice. Notamment, voir la personne placée sous main de justice et le malade à travers le regard des gens de culture, c'est-à-dire comme public, change la donne. Et finalement, comment ces personnes exclues ou marginalisées permettent-elles de réinterroger les notions de *public, non public, public éloigné* et autres euphémismes ?

Références citées

Howard Becker (1963, 1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

Howard Becker (1982, 1988), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion.

Pierre Bourdieu (1979), *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Pierre Bourdieu et Alain Dardel (1966), *L'amour de l'art : Les musées et leur public*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Michel de Certeau (1980), *L'Invention du quotidien, 1. : Arts de faire et 2. : Habiter, cuisiner*, Paris, Paris, Gallimard.

Mylène Costes (2012), « L'atelier culturel en hôpital psychiatrique : un « cadre modalisé », objet de détournements par le personnel soignant », *Études de communication*, 2012/2, n°39

Boris Cyrulnik (2008), *Autobiographie d'un épouvantail*, Paris, Odile Jacob.

Jean-Louis Fabiani et Fabienne Soldini (1995), *Lire en prison : une étude sociologique*, Paris, BPI.

Michel Foucault (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

Erwing Goffman (1979), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Nathalie Heinich (2000), *Être écrivain, création et identité*, Paris, La Découverte.

Florine Siganos (2008), *L'action culturelle en prison. Pour une redéfinition du sens de la peine*, Paris, L'Harmattan.

Pascale Ancel, Alain Pessin (2004), *Les non-publics : les arts en réceptions*, Paris, L'Harmattan.

Merci d'adresser votre proposition d'article de 3000 signes maximum par courriel avant le 25 septembre 2014 à dsaurier@sciencescom.org

Les articles sollicités, après sélection des propositions, seront d'une longueur de 35 000 à 55 000 signes maximum, espaces compris.

Calendrier

25 septembre 2014 : réception des propositions (résumés)

6 octobre 2014 : réponse aux auteurs

5 janvier 2015 : réception des textes

Avril 2015 : réponses définitives aux auteurs et propositions

Juin 2015 : réception des textes dans leur version définitive

Décembre 2015 : publication

Mots-clés :

Culture – prison – hôpital – publics – exclusion – art – médiation

Contact :

Delphine Saurier

dsaurier@sciencescom.org

02 40 44 90 29

SciencesCom

1 rue Marivaux

44003 Nantes